

- : - : - : - : - : - : -  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Albert S. HOUNGBO,  
 Ministre Délégué Chargé du Budget, de  
 l'intérim de Madame Sakinatou A. ALFA  
 OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de  
 la Microfinance et de la Promotion des  
 Petites et Moyennes Entreprises

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
 CHEF DE L'ETAT  
 CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU : Le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2006-414 du 17 août qui l'a modifié ;
- VU : Le Décret N°2006-600 du 02 novembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 02 novembre 2006 ;

## DECRETE

ARTICLE 1 : Pendant l'absence de Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de la Microfinance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, son intérim sera assuré par Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi 13 novembre 2006 jusqu'à son retour ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 14 novembre 2006

Pour le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
 Absent, le Ministre de la Défense Nationale

  
Issifou KOGUI N'DOURO

**Ampliations** : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – Autres Ministères : 22  
 – SGG : 4 – JORB : 1.